

Fiche Technique

GPDS

Définition	<p>Le Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire est placé sous l'autorité du chef d'établissement. Il constitue un Dispositif permanent et réactif assurant l'analyse de la problématique de tout jeune présentant absentéisme, décrochage ou tout autre risque de déscolarisation. Il mobilise tous les professionnels de l'établissement dans l'élaboration collective d'actions de prévention, de soutien, et de suivi des élèves signalés.</p>
Objectif	<p>Le GPDS vise à repérer les publics les plus fragiles, réduire l'absentéisme, favoriser la persévérance scolaire et prévenir les sorties prématurées du système éducatif sans qualification.</p>
Public concerné	<p>Tout élève est concerné.</p>
Composition du GPDS	<p>Le GPDS est piloté par un membre de la Direction en lien avec le référent décrochage scolaire. Il est composé d'une équipe pluricatégorielle : CPE, de l'AS, l'infirmière, Psy EN, professeurs. Pour une meilleure compréhension de l'environnement du jeune, d'autres personnels peuvent y être conviés à titre exceptionnel et pour l'examen de cette seule situation. Un référent est désigné pour coordonner les actions et préconisations décidées. Le professeur principal ou un membre de l'équipe pédagogique est invité en GPDS pour aborder la situation d'un élève de sa classe. Il est souhaitable que le GPDS reste une instance de réflexion interne qui n'associe pas systématiquement le réseau partenarial lors de ce 1^{er} examen</p>
Modalités	<p>L'installation officielle du GPDS se fait dès la rentrée avec l'appropriation de la note absentéisme. Le GPDS est présenté et acté lors du Conseil d'Administration La périodicité est fixée lors de l'installation et le calendrier des réunions est arrêté L'utilisation d'un tableau de bord est recommandée pour la gestion et le suivi sur l'année des situations absentéisme ainsi qu'une fiche de liaison à destination des professeurs et adultes concernés, les informant des préconisations engagées, pistes et expériences mutualisées. Les familles sont associées : prévenues de l'examen de la situation de leur enfant en GPDS, invitées, informées des suites (courrier ci-dessous). Le GPDS permet de croiser les regards des professionnels de l'école et l'élaboration du projet en déterminant le « Qui fait Quoi ? ». L'application « suivi des élèves » intégrée à SIECLE – Décrochage scolaire permet de mémoriser les étapes et leurs résultats. Une Charte déontologique peut être envisagée.</p>
Dossier de rescolarisation	<p>Le dossier de rescolarisation est ouvert dès le 1^{er} examen en GPDS La décision de transmettre ce dossier est prise collégalement</p>

Cette fiche est réalisée à l'issue d'un groupe de travail réuni à la DSDEN de Moselle le 01/04/19 composé de Chefs d'établissements, animateurs FOQUALE des 4 BEF, D2E, PVS, SSFE, CPE.



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Modèle de courrier informant les parents de l'examen de la situation de leur enfant en GPDS

NOM
ADRESSE DES PARENTS

, le

«Civilité»,

L'objectif du Groupe de Prévention de Décrochage Scolaire est d'apporter à votre enfant l'aide nécessaire à la réussite de sa scolarité.

Afin d'étudier la situation de votre enfant, «Nom» «Prénom», né(e) le «Date de naissance», scolarisé(e) au «Ets», en classe de «classe»,

le Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire s'est réuni :

le

Les mesures suivantes seront mises en application :

-
-

Veuillez agréer, «Civilité», l'assurance de ma considération distinguée.

* La consultation des documents administratifs relatifs aux absences de votre enfant est possible sur demande auprès du chef d'établissement.